

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 7-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'idée de la *réorganisation de notre société*, soulevée parmi nous, a préoccupé beaucoup le Comité central et donné beaucoup de travail à sa soubcommission. Les discussions ont démontré clairement la difficulté de formuler des propositions aptes à être discutées, soit au sein des sections, soit à l'assemblée générale. Constatons que d'un côté on est de l'avis que notre société, tout en gardant son autonomie, pourrait entrer en relation avec d'autres organisations de caractère artistique, pour former ainsi un nouveau groupement de forces destinées à la défense des intérêts artistiques et économiques. D'autre côté on est persuadé que l'effort d'une réorganisation économique doit se faire en première ligne par les sections. Les expériences ainsi faites serviront à la société en général et pourront être utilisées pour la réalisation de l'idée d'un secrétariat professionnel.

Les difficultés que nous éprouvons en cherchant de nouveaux chemins ne doivent pas nous empêcher de nous souvenir qu'il nous a été possible de rendre quelques services aux artistes suisses par la bonne et tenace volonté que nous mettrons toujours à leur service.

R. W. Huber.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

du 8 juillet 1922 à *Fribourg*.

Sont présents le Comité central au complet et 27 délégués. La présidence est donnée au président central M. Righini.

M. Huber, secrétaire central, donne lecture du rapport annuel en allemand et en français. Ce rapport a été accepté.

Le président honore la mémoire des membres décédés: Aug. Heer, Wilhelm Balmer, Eug. Gilliard, Ch. Meltzer, Gottfried Herzig, Forestier et de l'ami de notre société, Hermann Röthlisberger.

Le rapport financier a été lu par M. Liner, trésorier central. MM. Buchs et Gilsli lisent le rapport des vérificateurs des comptes. Ces rapports sont acceptés. Les réviseurs des comptes sont maintenus dans leurs charges.

Le président central tient à remercier M. le directeur Liner, frère de notre trésorier, de sa précieuse collaboration. — La cotisation annuelle reste fixée à fr. 10.—. Le budget se boucle par fr. 11 580.— de recettes et par fr. 11 580.— de frais. Il est accepté.

Rapport du Comité central. Dans son rapport le président central traite de la réorganisation de la société et du moyen d'augmenter les ressources des

artistes, par exemple d'engager dans les expositions des vendeurs intéressés par un %. Le Comité central n'est pas en mesure de faire des propositions relatives à un secrétaire professionnel. La difficulté est de trouver la personne apte à cet emploi et de résoudre les questions financières.

A la demande de M. Liner, le secrétaire central est chargé de recueillir les propositions des sections relatives à la réorganisation.

Le président central déclare qu'on est un train de s'assurer la collaboration d'un conseiller juridique.

Il constate avec satisfaction que les autorités fédérales et cantonales montrent plus de bonne volonté envers les artistes. Les restrictions d'importations et le % sur l'entrée des œuvres d'art ont servi au paiement de dépenses importantes en faveur des artistes. — A la demande de l'autorité compétente, le Comité central a fait des propositions fermes quant au nouveau tarif douanier, soit pour la peinture et le dessin soit pour la sculpture. On a demandé surtout que les œuvres des artistes suisses venant de l'étranger, soient exemptes des droits de douane.

Le président constate que la grande majorité des sections s'est prononcée pour la conférence des présidents. Il rappelle l'acceptation des prescriptions pour un jury de concours ou d'exposition. — On a la certitude que si l'on projette un nouveau timbre ou ouvrira un concours.

Nominations statutaires. Comme il n'y a pas de démissions, le comité est maintenu tel quel.

Réorganisation de la section de Munich. La section désire se reconstituer ayant le nombre suffisant de membres. Il s'agit de savoir de quelle manière elle payera sa cotisation. On avait pensé à libérer les membres actifs de cette cotisation en faisant payer seuls les membres passifs. M. Blöchliger propose de demander fr. 10.— aux membres passifs pour la caisse centrale et une cotisation à leur choix pour la section. M. Hosch propose de ne pas libérer entièrement les actifs. On fixe leur cotisation pour cette année à fr. 2.— pour la caisse centrale, ce qui est accepté.

Candidats. La candidature proposée par la section d'Argovie est retirée. Sont acceptés 3 candidats de la section de Berne, 1 de la section de Neuchâtel, 1 de la section du Tessin, 1 de la section vaudoise, 3 de la section de Zurich, 3 de la section de Genève, 1 de la section de Paris, 1 de la section de Munich. — 3 candidats de la section de Munich et 1 de Lucerne sont acceptés sous la réserve que toutes les conditions d'admission aient été remplies. — 1 candidat de la section de Munich est refusé d'emblée.

14 candidats sont donc acceptés définitivement et 4 sous conditions.

Caisse de secours. Elle demande au Comité central de l'aider à faire rentrer plus sûrement le % de ventes à sa caisse, et de considérer le non-accomplissement de ce devoir comme un manquement aux statuts de la société. Accepté par l'assemblée.

M. Mairet propose que les artistes assistés par la Caisse, pour ne pas avoir l'air de recevoir l'aumône, fournissent des œuvres d'art à exposer et à vendre plus tard. Le président central fait remarquer qu'il ne s'agit nullement d'aumône et qu'ils sont libres de rendre ces sommes quand ils le pourront. M. Pellegrini fait une remarque à propos des % à payer à la Caisse, sur les commandes de la ville de Bâle. Il fait allusion à un passage de l'Art Suisse où l'on fait, selon lui, des reproches à tort au gouvernement de Bâle-Ville. Le président central déclare que la Caisse de secours a agi correctement dans cette affaire.

La convention avec le Kunstverein est lue en détail et est acceptée sans discussion.

Pro Campagna. Le président et le secrétaire donnent des détails sur cette société et les relations que nous avons avec elle. Il propose de soutenir les entreprises de cette société en payant une cotisation de fr. 100.—. Le comité des sections aura donc à nommer les artistes qualifiés pour l'exécution des commandes de la Pro Campagna.

Membres d'honneur. Sont proposés M. Röthlisberger, ancien président central, et M. le Prof. Bluntschli de Zurich. Les 2 nominations sont faites à l'unanimité. —

M. Blöchliger de la section de St-Gall déclare que la section s'est trompée, en proposant une modification de l'article 31 des statuts (fin mai 1922). Elle présente dès maintenant cette proposition pour l'assemblée générale de l'année prochaine. — Quant à la proposition relative à l'information insuffisante des membres de la société par le journal, le président central tient à constater que pour ce qui concerne les communications relatives à l'exposition de Genève, ces informations n'auraient pu être données plus rapidement par le journal. Elles auraient mis plus de temps que la circulaire pour atteindre les membres de la société.

Divers. M. Linck fait un court rapport sur les décisions prises par le Conseil national au sujet des droits d'auteurs. Il constate que le Conseil national a accepté sous réserves les propositions présentées et que le Con-

seil des états se prononcera là-dessus en automne. — M. Mairet voudrait qu'on donne à notre journal un caractère plus artistique et intéressant. M. Bocquet appuie cette proposition et réclame un crédit indispensable à cela. M. Hosch s'y oppose en faisant remarquer que les expériences faites avec des périodiques semblables n'encouragent pas cette tentative. M. Baumberger, également, déconseille cet essai. On est d'accord de décider que l'Art Suisse paraisse plus souvent si c'est nécessaire.

MM. Mairet et Hosch sont chargés d'étudier et de faire des propositions pour l'édition d'un numéro spécial de l'Art Suisse à l'occasion de l'exposition de Genève, cet automne. — M. Dumont propose qu'une œuvre au moins de chaque membre exposant, soit acceptée dans les expositions de la société. Le président constate que c'est une question soulevée déjà plusieurs fois et résolue négativement. — M. Burgmeier (Argovie) propose à l'assemblée de déclarer obligatoire la conférence des présidents pour chaque hiver, c'est-à-dire 6 mois avant l'assemblée générale. Accepté. Il demande aussi que la liste des membres soit publiée tous les 2 ans. Le Comité central examinera cette demande. Troisièmement que vu la crise actuelle on fasse la demande aux autorités fédérales de renouveler l'effort de la Confédération en faveur des artistes.

Le président déclare que vu l'effort spécial fait l'année dernière par la Confédération, une demande semblable n'aurait aucune chance d'aboutir. M. Burgmeier déclare alors que son désir était que la Confédération employa ce crédit aussitôt que possible pour le bien des artistes. —

M^{me} Frey-Surbek demande à se présenter comme candidat-membre actif. Le Comité central, vu les décisions formelles de la société en ce qui concerne l'admission de femmes comme membres actifs, propose de ne pas entrer en matière. — M. Ritter, section de Fribourg, s'insurge contre son exclusion de la section et demande sa réhabilitation. M. Ritter est invité de s'adresser à une autre section. —

Pierre Girardet.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 9 juillet 1922 dans la Salle du Grand Conseil, *Fribourg*.

M. le président central, S. Righini, ouvre la séance à 11 h. 15. Le Comité central est au complet; la feuille de présence nomme: 44 membres actifs et 1 membre d'honneur.